

## **La protection des voies respiratoires pour le personnel de laboratoire médical**

Dans toutes les juridictions canadiennes, les employeurs sont responsables d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire à leurs employés. Cela signifie, offrir des mesures de contrôles appropriées pour protéger les travailleurs d'une exposition à des agents dangereux. La SCSLM appuie l'utilisation d'une hiérarchie de contrôles – ingénierie, administratifs et équipement de protection individuelle – afin de prévenir les blessures et les maladies. Dans le cas de flambées possibles de maladies infectieuses, les contrôles d'ingénierie et les contrôles administratifs seront les plus efficaces et ils doivent être mis en place, en priorité. De plus, «comme moyen de défense ultime», l'équipement de protection individuelle s'ajoute pour fournir une protection adéquate contre des agents dangereux spécifiques.

Dans la plus récente édition (troisième édition, 2004) du Manuel de biosécurité au laboratoire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il est dit : *«On doit demander conseil à une personne hautement compétente, par exemple, un hygiéniste du travail, afin de choisir le masque le plus adéquat. Les masques de type chirurgical sont conçus uniquement pour la protection en présence d'un patient et ils ne protègent pas les voies respiratoires pour les travailleurs.»*

Les préoccupations récentes d'une pandémie possible de grippe ont accru la vigilance relativement à la protection des voies respiratoires pour les travailleurs de la santé. L'exposition des voies respiratoires aux agents infectieux dépend de plusieurs facteurs, y compris la grosseur des particules infectieuses, la concentration des agents infectieux dans l'aérosol, la persistance de l'aérosol ainsi que la durée d'exposition. Tous ces facteurs ne sont pas connus immédiatement lorsqu'il se produit une poussée épidémique attaquant les voies respiratoires. Conformément aux recommandations de l'OMS, la SCSLM appuie l'utilisation du masque N-95 comme niveau minimum de protection pour le personnel de laboratoire susceptible d'être exposé aux bioaérosols à la suite de contact étroit avec des patients infectés, ou en effectuant des analyses de laboratoire avec des échantillons possiblement dangereux.

La SCSLM est d'avis que tous les laboratoires doivent avoir un plan fonctionnel valable qui assure une diligence raisonnable pour la protection des travailleurs. Jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de preuves pour apporter des changements à la 'meilleure pratique' actuelle, les masques de type N95 doivent être utilisés comme norme minimum pour les travailleurs de la santé susceptibles d'être exposés à des agents infectieux menaçant les voies respiratoires. La majorité des études scientifiques sur l'efficacité de ces masques reconnaissent leur supériorité, comparativement aux masques chirurgicaux standards, pour réduire l'exposition à la contamination par les aérosols et les gouttelettes.

*Approuvé par le Conseil d'administration de la SCSLM, le 27 mai 2006*